

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 32 (1985)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Qui n'aura rien à manger en cas de conflit armé?  
**Autor:** Toggwyler, Willy  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-367377>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Der Haushalt- bzw. Notvorrat sollte es ermöglichen, auch unter widrigen Bedingungen die gewohnte Lebenshaltung möglichst lange aufrechtzuerhalten. Es hat aber keinen Sinn, sich einen übermässig grossen Vorrat zuzulegen, der nicht in den täglichen Bedarf passt und demzufolge auch nicht ständig erneuert wird. Lieber einen etwas kleineren Vorrat, dafür aber Produkte, die auch im normalen täglichen Leben ständig gebraucht werden. Immerhin sollten alle im Vorrat enthaltenen Produkte etwa drei

Monate oder länger gelagert werden können. Man bewahre den Notvorrat auch nicht ausschliesslich im Keller auf. Die Gefahr, dass er dort vergammelt, ist gross. Wer aber einmal auf diese Art zu Schaden gekommen ist, wird schwerlich zu einer erneuten Investition in den Notvorrat bereit sein. Mit einem kleinen Effort kann so jeder einzelne das Seine beitragen, um die Auswirkungen schwerer Mangellagen, ungeachtet auf welche Ursachen diese zurückzuführen sind, auf ein Minimum zu beschränken.

vantes, j'aimerais présenter deux solutions possibles en prenant pour exemple les cantons de Zoug et de Thurgovie.

- Puisse cette suggestion inciter les gouvernements des cantons et différentes instances fédérales à réexaminer sérieusement leur propre situation. A cet égard – outre les états-majors civils – il conviendrait de passer également au crible les secteurs suivants:
- institutions publiques telles qu'hôpitaux, foyers et pénitenciers
  - grands corps de police
  - CFF (par exemple service armé des chemins de fer)

Problèmes pour les états-majors de conduite

## Qui n'aura rien à manger en cas de conflit armé?

Major Willy Toggwyler, adjudant d'un régiment d'approvisionnement et directeur de la société de vente «cash and carry» Prodega

**réd. Les états-majors civils de conduite de bien des cantons et régions n'auront au pire, dans des situations graves, rien à manger: en effet, ils ne sont tout simplement pas inclus dans le concept d'approvisionnement. C'est en tout cas l'opinion d'un spécialiste de l'approvisionnement. Citant en exemple les cantons de Thurgovie et de Zoug, celui-ci explique dans les lignes suivantes de quelle façon il serait possible de combler cette lacune. Il évoque en outre une nouvelle possibilité pour les responsables de la protection civile d'effectuer leurs achats en matière d'approvisionnement.**

Toute organisation qui souhaite être opérationnelle en temps de crise ou de conflit armé doit pouvoir compter sur un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires, lequel doit donc être d'ores et déjà planifié et organisé en temps de paix.

Nous devons prévoir que – en cas de mobilisation de l'armée et de mise sur pied de la protection civile au service actif – même dans le domaine de l'approvisionnement économique du pays, des mesures de rentabilisation et de rationnement seront adoptées.

### La période critique des 10 à 15 premiers jours

Avant l'établissement d'un rationnement, il est prévu d'instaurer pendant une période de 10 à 15 jours une interdiction de distribution et d'achat de produits alimentaires, mis à part exclusivement les produits frais (tels

que le pain, le lait, la viande et les légumes). Les personnes qui n'ont pas pris leurs dispositions en prévision de cette période devront donc se restreindre de façon draconienne.

Pour pouvoir surmonter cette période, l'armée a mis au point le concept Vita, c'est-à-dire le recours à des biens de consommation stockés. Dans la protection civile, les denrées des stocks obligatoires (riz, huile, sucre, café en grains, sel) et les «produits prêts à l'emploi» (boissons pour le petit déjeuner, pâtes, soupes en sachets, confiture) sont suffisants pour assurer le ravitaillement pendant 30 jours de 12% de la population; à noter que les deux tiers de ces denrées sont réservés aux personnes effectuant leur service de protection civile et un tiers aux patients et aux gens dans la détresse. Enfin, on ne cesse de recommander aux ménages privés et collectifs de faire leurs propres provisions de ménage.

«Comme la défense générale est «volontaire», les états-majors civils n'ont rien à manger.» Il s'agit là certes d'une façon quelque peu exagérée de formuler les choses, mais celle-ci correspond sur le fond à la réalité. Bien qu'il existe une étroite collaboration entre les différents partenaires de la défense générale, les états-majors civils des cantons et des régions ne font pas partie du concept d'approvisionnement. La question de savoir si – ou comment – cette «lacune dans l'organisation» peut être comblée dépend de l'esprit d'initiative et de créativité des responsables. Dans les lignes sui-

### La solution thurgovienne

En ma qualité d'officier de milice, j'aimerais dire d'emblée que le canton de Thurgovie a jusqu'à maintenant abordé et résolu les problèmes de protection civile avec un à-propos et un esprit de créativité impressionnants: il existe des «directives du Conseil d'Etat», concernant les tâches, l'organisation et les moyens de l'état-major de conduite du canton dans des situations de nécessité (y compris les organigrammes correspondants), une délimitation claire des tâches et des compétences entre les autorités communales et le chef local en cas de situation extraordinaire, une «loi sur l'organisation de la conduite civile dans des situations de nécessité, etc.»

Le canton de Thurgovie a résolu le problème de l'approvisionnement de l'état-major civil d'une manière «très simple sur le plan administratif»: les personnes concernées ont été directement intégrées dans l'organisme de protection des entreprises de l'administration cantonale, devenant ainsi inclus dans l'effectif d'approvisionnement.

ment de la protection civile. Pour effectuer la répartition des «livraisons extraordinaires», le canton de Thurgovie dispose de deux entrepôts d'approvisionnement où les organismes de protection civile des différentes communes viennent chercher – selon leurs effectifs – les denrées qui leur reviennent.

#### La solution zougnoise

Peter Bolinger, président de l'Office cantonal de la protection civile du canton de Zoug, s'est également préoccupé de combler cette lacune dans l'organisation et – dans un premier temps – il a dégagé 20 000 francs du budget pour assurer à son état-major de conduite cantonal une «provision de base» adéquate. Après mûres réflexions, il a fini par estimer qu'en période de crise une organisation d'approvisionnement devait pouvoir disposer d'entrepôts administrés, autrement dit que de simples accords passés avec le propriétaire d'un entrepôt, selon lesquels ce dernier était, en cas de crise majeure, tenu de livrer une certaine quantité de denrées alimentaires, étaient insuffisants: la marchandise doit être d'ores et déjà achetée et le contrat conclu entre les deux parties doit répondre aux exigences de l'approvisionnement du pays. En collaboration avec la société de vente «cash & carry» Prodega, un assortiment a été établi, lequel correspond, tant sur le plan des denrées choisies que sur celui des quantités, aux rations journalières de guerre du Commissariat central des guerres (valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985).

Etant donné que l'état-major civil de conduite se trouve, en cas de situation grave, au même endroit qu'un état-major et un détachement de protection civile et qu'une seule installation

de cuisine est à disposition pour tout ce monde, cet assortiment peut également tenir lieu d'objet d'échange pour d'autres biens d'approvisionnement en cas de besoin. Il est évident qu'il faut trier ces articles et les entreposer séparément, de telle sorte que la Direction militaire du canton de Zoug puisse des contrôler à tout moment. En outre, la société Prodega s'est déclarée prête, si nécessaire (par exemple en cas de sabotage, d'incendie, etc.), à tenir également à disposition les marchandises réservées au canton de Zoug dans un autre lieu, autrement dit dans le marché Prodega le plus proche.

Ces solutions sont sûrement toutes deux acceptables et elles ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients:

- Thurgovie: gestion administrative simple
- Zoug: recours à un contrat et contrôle périodique de la marchandise; d'un autre côté, l'état-major de conduite civil et l'organisme de protection civile ne sont pas «mêlés» sur le plan de l'organisation et de la conduite.

#### Même dans les cours de protection civile, la nourriture revêt une grande importance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, Fr. 6.50 par homme/femme et par jour sont mis à disposition, que ce soit pour l'instruction de base et des cadres ou les exercices dans les communes. Mieux le cuisinier fait ses achats, plus il peut offrir à ses pensionnaires. Jusqu'à présent, à part les hôtels et les restaurants et les épicerie de détail, seuls les fourriers et les chefs de cuisine de l'armée avaient le droit de venir faire leurs achats durant leur service dans les marchés de vente

«cash & carry» Prodega. Depuis peu, les cours de protection civile peuvent également profiter de cette possibilité d'achat.

#### Davantage de défense générale!

##### Pourquoi?

Au cours des 20 dernières années – et en particulier dans le cadre de cours donnés par de grandes associations – j'ai sans cesse observé que les moyens ne pouvaient être utilisés de manière optimale, du fait que l'armée et la protection civile ne se connaissaient pas assez (par exemple à cause de certains stéréotypes qui continuent de prévaloir) et qu'en outre la collaboration se trouve considérablement entravée par les fameuses «zones d'ombre» qui subsistent encore quant aux compétences respectives de chaque institution. Un certain nombre de possibilités évidentes de conjuguer les efforts, telles qu'elles existent par exemple entre la protection aérienne et la protection civile, ne peuvent pas – ou seulement partiellement – être exploitées. Et les relations entre les autorités civiles, l'armée et la protection civile se déroutent souvent – du moins à l'échelon inférieur – dans un climat d'incertitude assez peu sécurisant. Aussi conviendrait-il que tous ceux qui ont une part active à la défense générale accordent davantage leur attention à ce problème. Liée à des exercices appropriés dans les cours d'instruction pour officiers et pour cadres de la protection civile, une organisation transparente de la défense générale pourrait nous permettre de faire un grand pas en direction de l'objectif recherché, bien qu'il soit alors judicieux de réexaminer le problème du maintien du secret entre l'armée, la protection civile et les autorités civiles.

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

## Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime. Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.  
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90  
Succursales: Münsingen BE,  
Hofstetten SO, Degersheim SG,  
Dielsdorf ZH, Gordola TI

# KRÜGER